



Droit caf et mdph pour enfant entré avec visa touriste

Par **anissadahou**, le **30/09/2015** à **09:27**

Bonjour, mon beau fils de 13 ans est arrivé en France au mois de mai avec un visa touriste et nous l'avons gardé avec nous. J'ai donc fait une déclaration à la caf concernant son arrivé. Celle-ci me demande bien sûr le fameux certificat de l'officiel, que je n'ai pas. J'ai donc préféré ne pas donner suite à leur demande. Or mon fils commence à avoir des problèmes psychiatriques qui font que je ne peux travailler pour m'occuper de lui lors de ses crises. On m'a informé qu'après la reconnaissance de sa maladie par la mdph je pourrais prétendre à une aide financière compensant la perte de mes revenus suite à mon incapacité de travailler lors de ses crises. Or je sais que c'est la caf qui s'occupe du versement de cette prestation. Pouvez-vous m'indiquer la procédure à suivre afin de régulariser cette situation vis-à-vis de la CAF car nous nous retrouvons dans une situation financière et morale de plus en plus difficile... Merci par avance